

Les dix plus hautes rémunérations

Conformément à la législation, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine publie, chaque année, la somme des dix rémunérations les plus élevées de ses agents.



Aux termes de l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Répartition des dix plus hautes rémunérations

SIREN	DÉNOMINATION DE L'EMPLOYEUR	ANNÉES	SOMMES DES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS BRUTES	NOMBRE DE FEMMES BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D'HOMMES BÉNÉFICIAIRES
247700057	CA Melun Val de Seine	2020	879 930,33 €	4	6
247700057	CA Melun Val de Seine	2019	854 535,76 €	5	5
247700057	CA Melun Val de Seine	2018	841 280,23 €	3	7



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE**

297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30